

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANEM exprime sa solidarité envers les populations et les élus des collectivités sinistrées par les intempéries violentes qui ont frappé le massif pyrénéen

Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège, présidente de l'ANEM, et Laurent WAUQUIEZ, député de Haute-Loire, secrétaire général, ont adressé un message de solidarité aux populations et aux élus des collectivités frappées de plein fouet par les orages de la mi-juin dans les Pyrénées. Ils ont appelé les présidents des conseils généraux et régionaux de montagne des autres massifs à se mobiliser pour apporter une aide aux collectivités atteintes par les calamités. Le 29^{ème} congrès de l'Association prévu à Cauterets (Hautes-Pyrénées) permettra aux ministres invités de venir constater l'évolution de la situation.

En l'espace de trois jours du 17 au 19 juin les départements de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, et des Pyrénées-Atlantiques ont subi un épisode météorologique dévastateur et dramatique provoquant des pertes humaines ainsi que des dégâts matériels considérables. Plusieurs milliers de personnes ont dû être évacuées dont certains villages entiers tandis que d'autres sont restés isolés durant plusieurs jours sans eau ni électricité.

L'ampleur de cet événement climatique exceptionnel suscite la solidarité de tous les massifs envers les populations, les acteurs économiques et les élus des collectivités sinistrées, aujourd'hui en première ligne reconstruire leur territoire.

Les hasards du calendrier ont désigné le massif pyrénéen et, plus particulièrement, **Cauterets (Hautes-Pyrénées)**, pour accueillir le 29^{ème} congrès de l'Association les 17 et 18 octobre prochains.

Plusieurs ministres qui ont répondu à son invitation pour participer aux débats pourront ainsi échanger avec les élus pyrénéens et constater l'état des lieux, quatre mois après les orages dévastateurs.

Contact communication : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne *dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national* (article 1^{er} de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.